POLITIQUES ET CONDITIONS DE RÉSERVATION DU FAIRMONT LE CHÂTEAU FRONTENAC

- Les tarifs sont garantis jusqu'au 16 décembre. Après cette date, ils seront offerts selon la disponibilité.
- Toute réservation doit s'accompagner d'un acompte équivalent à une nuit et sera non remboursable.
- Toutes les réservations peuvent être annulées jusqu'à 72 h avant l'arrivée. Les annulations faites après 72 heures précédant l'arrivée, aucun remboursement de la première nuit ne sera accordée et la totalité du séjour réservé sera portée à la carte de crédit utilisée pour garantir la réservation.
- Les tarifs sont en occupation simple ou double. Des frais supplémentaires de 30 $ s'appliquent pour chaque personne additionnelle. Il n'y a aucuns frais pour les enfants de 18 ans ou moins qui partagent une chambre avec leurs parents. Un maximum de quatre personnes par chambre.
- Au moment de l'enregistrement de la chambre, le client doit avoir en sa possession une carte de crédit valide et reconnue.
- Les tarifs des chambres sont offerts pendant les deux jours avant et après le congrès, selon la disponibilité.
- Les frais de départ prématurés seront assujettis aux frais et taxes d'une nuitée.
- Il est possible de demander un départ tardif. Des frais pourront s'appliquer selon la disponibilité.
- Les pourboires pour les services de chasseur et d'entretien ménager sont à la discrétion du client.
- L'établissement est un hôtel 100 % sans fumée.
- L'heure d'arrivée est fixée à 16 h. Le départ doit se faire à midi.
- Le stationnement fonctionne par tranche de 24 heures.

MODIFICATION À LA RÉSERVATION

Toute modification de la date d'arrivée ou de départ doit être communiquée au minimum 72 heures avant la date d'arrivée ou de départ initialement prévue.

Par téléphone : Vous pouvez faire une modification par téléphone au 1 (800) 447-2411.

En ligne : Si vous avez fait votre réservation en ligne, vous pouvez retourner sur le site en entrant votre numéro de confirmation.

POLITIQUES D'ANNULATION ***

DE L'HÔTEL

- Toute annulation doit être effectuée plus de 72 heures à l'avance. Passé ce délai, la première nuit du séjour sera facturée.
- Pour toute annulation dans les 48 heures précédant l'arrivée, aucun remboursement ne sera possible et le séjour complet sera facturé.

DE L'ACRGTQ

*** L'ACRGTQ s'est engagée contractuellement envers l'hôtel à réserver un nombre déterminé de chambres, ce qui vous assure une disponibilité et un tarif préférentiel. Cependant, toute annulation que vous pourriez effectuer à partir du 17 décembre 2026 devra être assumée par l'ACRGTQ.

Ainsi, malgré la politique d'annulation de l'hôtel ci-avant énoncée, **l'ACRGTQ se réserve le droit de vous facturer la totalité des frais pour toutes les nuits que vous annulerez à partir du 17 décembre et qui devront être remboursées par l'ACRGTQ à l'hôtel**.

Advenant une annulation après le 17 décembre 2026, l'hôtel informera l'ACRGTQ de celle-ci et chargera, au compte de l'ACRGTQ, les frais qu'il retiendra en vertu de sa politique d'annulation. Si tel est le cas, l'Association facturera ensuite à l'entreprise les frais et taxes des nuits supplémentaires qu'elle se verra facturés par l'hôtel.

CONSENTEMENT DU CLIENT À LA POLITIQUE D'ANNULATION DE L'ACRGTQ

Toute réservation effectuée implique l'acceptation de la présente politique d'annulation de l'ACRGTQ ainsi que le consentement du client à permettre à l'ACRGTQ d'accéder aux renseignements relatifs à sa réservation, notamment en cas d'annulation totale ou partielle.